



Note de synthèse du CONSEIL COMMUNAL



Séance du 19 décembre 2022 à 19h00

Présents :

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre,
ANTHOINE Albert, DENEUBOURG Delphine, JAUPART Alexandre, GARY Florence, Echevins,
MINON Catherine, Présidente du C.P.A.S.,
BRUNEBARBE Ginette, DELPLANQUE Jean-Pierre, DUFRANE Baudouin, JEANMART Valentin, MANNA
Bruno, BAYEUL Olivier, MABILLE Jules, FOSSELARD Hélène, SCHOLLAERT Michel, VERLINDEN
Caroline, VERLINDEN Olivier, MUSINU Francesco, PASTURE Jean-Pierre, Conseillers communaux,
VOLANT David, Directeur général.



Il est demandé aux membres du Conseil communal de délibérer sur les points suivants :

Ordre du jour de la séance :

Affaires générales > Secrétariat	2
Objet n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente	2
Objet n°2 : Zone de secours Hainaut Centre (ZHC) - Programme Pluriannuel de Politique Générale 2022-2024 - Avis	2
Directeur Général	3
Objet n°3 : Personnel communal - Statuts administratif et pécuniaire du personnel communal non enseignant - Modifications	3
Objet n°4 : Octroi d'un chèque repas au personnel communal statutaire et contractuel à l'exception du personnel enseignant	4
Finances > Marchés publics	5
Objet n°5 : Etablissement du Plan d'Investissement communal 2022-2024	5
Finances > Taxes	6
Objet n°6 : Règlement-taxe sur les surfaces commerciales - EXERCICES 2023 à 2025	6
Objet n°7 : Redevance sur l'exhumation (040/363-11) - EXERCICES 2023 à 2025	9
Finances > Comptabilité	11
Objet n°8 : Budget communal 2023	11
Finances > Fabriques d'église	12
Objet n°9 : Fabrique d'église de Bray - Approbation du Budget 2023 - Information au Conseil communal	12
Objet n°10 : Fabrique d'église de Croix-lez-Rouveroy - Modification Budgétaire 1/2022 - Approbation	12
Objet n°11 : Fabrique d'église d'Haulchin - Modification Budgétaire 1/2022 - Approbation	14
Direction Ecoles	15
Objet n°12 : Personnel enseignant - Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) : Demande de Madame Duvivier Christine, institutrice primaire	15
Objet n°13 : Enseignement - Situation administrative de Madame Christine Duvivier	16
Objet n°14 : Enseignement - Situation administrative de Madame Laura Scoubeau	16



Séance publique

Objet n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de sa séance précédente.

Objet n°2 : Zone de secours Hainaut Centre (ZHC) - Programme Pluriannuel de Politique Générale 2022-2024 - Avis

Il est demandé au Conseil communal de remettre un avis sur le programme pluriannuel 2022-2024 de la Zone de secours Hainaut Centre.

Considérant que le programme pluriannuel de politique générale détermine, en ce qui concerne les missions opérationnelles, administratives et logistiques :

1° l'analyse de la situation actuelle ;

2° les objectifs stratégiques à réaliser durant la durée du programme, notamment pour réaliser les missions définies à l'article 11, § 1er à § 3 de la loi du 15 mai 2007, accompagnés d'une évaluation financière ;

3° les niveaux de service, notamment sur la base de l'analyse des risques visée à l'article 5 de la loi du 15 mai 2007 ;

4° les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et les niveaux de service arrêtés par le Conseil de zone ;

Objet n°3 : Personnel communal - Statuts administratif et pécuniaire du personnel communal non enseignant - Modifications

Il est demandé au Conseil communal d'arrêter les statuts administratif et pécuniaire du personnel communal non enseignant tels que repris en annexe de la présente délibération. Les modifications portent sur des mises à jour réglementaires et l'intégration du télétravail structurel.

Objet n°4 : Octroi d'un chèque repas au personnel communal statutaire et contractuel à l'exception du personnel enseignant

Il est demandé au Conseil communal d'octroyer au personnel communal statutaire et contractuel, hormis le personnel enseignant et auxiliaire, des chèques-repas aux conditions fixées l'arrêté royal du 29 juin 2014 modifiant l'article 19bis de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 à partir du 1er janvier 2023 :

- d'une valeur faciale de 5 € à partir du 1er janvier 2023
- d'une valeur faciale de 6 € à partir du 1er janvier 2024

L'intervention de la commune dans le montant du titre-repas s'élève à 3,91 € pour la valeur faciale des chèques à 5€ et 4,91€ pour la valeur faciale des chèques à 6€. L'intervention du travailleur dans le montant du titre-repas s'élève à 1,09 EUR.

Objet n°5 : Etablissement du Plan d'Investissement communal 2022-2024



Il est demandé au Conseil communal d'établir le Plan d'Investissement 2012-2024 comme suit :

Année	N°	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude)	Estimation des interventions extérieures	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1) PIC	Estimation de l'intervention régionale (DGO1) PIMACI
				SPGE			
2023	1	Egouttage exclusif chemin de Maubeuge	113.991,80	41.550,00	32.300,53	40.141,27	
2023	2	Réfection de la rue des Baraques	804.639,41	*	297.716,58	506.922,83	
2020	3	Haulchin, Réfection de la rue Cauchies (2ème phase)	654.896,12	226.270,95	172.429,05	208.322,52	47.873,60
		TOTAUX	1.573.527,33	267.820,95	502.446,16	755.386,62	47.873,60

Objet n°6 : Règlement-taxe sur les surfaces commerciales - EXERCICES 2023 à 2025

Il est demandé au Conseil communal d'établir pour les exercices **2023 à 2025 inclus**, une taxe communale sur les surfaces commerciales. La taxe portera sur un montant de 5€/m² de surface commerciale nette avec exonération des 500 premiers m².

Objet n°7 : Redevance sur l'exhumation (040/363-11) - EXERCICES 2023 à 2025

Il est demandé au Conseil communal d'établir au profit de la commune d'Estinnes, pour les exercices **2023 à 2025**, une redevance communale sur les opérations d'exhumations de confort et de rassemblement de restes mortels.

Les montants sont :

- 500€ pour les frais liés aux exhumations de confort de cercueil, d'enveloppement d'ensevelissement ou d'urne réalisée exclusivement par le personnel des pompes funèbres ou d'entreprises privées spécialisées ;
- 250€ pour les frais liés aux procédures de rassemblement de restes mortels réalisées exclusivement par le personnel des pompes funèbres ou d'entreprises privées spécialisées ;
- 150€ pour les exhumations de confort d'urnes cinéraires effectuées par le personnel communal.

Objet n°8 : Budget communal 2023

Il est demandé au Conseil communal d'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2023 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	11.717.392,25	2.361.876,38



Dépenses exercice proprement dit	11.665.454,68	2.644.870,60
Boni / Mali exercice proprement dit	51.937,57	-282.994,22
Recettes exercices antérieurs	881.864,54	0,00
Dépenses exercices antérieurs	208.729,08	28.372,87
Prélèvements en recettes	0,00	311.417,09
Prélèvements en dépenses	111.000,00	50,00
Recettes globales	12.599.256,79	2.673.293,47
Dépenses globales	11.985.183,76	2.673.293,47
Boni / Mali global	614.073,03	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	11.238.823,47	0,00	0,00	11.238.823,47
Prévisions des dépenses globales	10.424.662,72	0,00	0,00	10.424.662,72
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	814.160,75	0,00	0,00	814.160,75

2.2. Service extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	6.682.373,51	0,00	625.000,00	6.057.373,51
Prévisions des dépenses globales	6.682.373,51	0,00	625.000,00	6.057.373,51
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00	0,00	0,00	0,00

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

Objet n°9 : Fabrique d'église de Bray - Approbation du Budget 2023 - Information au Conseil communal

Il est demandé au Conseil communal de prendre connaissance que le Collège communal prend connaissance de la délibération du Conseil communal de la Ville de Binche en séance du 24 octobre 2022 approuvant, après réformation, le BUDGET 2023 de la fabrique Notre-Dame du travail de Bray ;

	Montant
Total général des recettes :	18.119,60 €
Total général des dépenses :	18.119,60 €
Excédent :	0,00 €

Objet n°10 : Fabrique d'église de Croix-lez-Rouveroy - Modification Budgétaire 1/2022 - Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la délibération du **16 novembre 2022**, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel Notre-Dame à la Croix (Croix-lez-Rouveroy) arrête la modification budgétaire n° 1, pour l'exercice 2022, dudit établissement culturel est **approuvée** comme suit :



	fabrique d'église	approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 11.637,23	€ 11.637,23
- dont une intervention communale ordinaire de secours de:	€ 5.657,88	€ 5.657,88
Recettes extraordinaires totales	€ 830,98	€ 830,98
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de:	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent de:	€ 830,98	€ 830,98
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 5.040,09	€ 5.040,09
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 7.428,12	€ 7.428,12
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de:	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 12.468,21	€ 12.468,21
Dépenses totales	€ 12.468,21	€ 12.468,21
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

Objet n°11 : Fabrique d'église d'Haulchin - Modification Budgétaire 1/2022 - Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la délibération du **16 novembre 2022**, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Vincent (Haulchin) arrête la modification budgétaire n° 1, pour l'exercice 2022, dudit établissement cultuel est **approuvée** comme suit :

	fabrique d'église	approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 6.756,75	€ 6.756,75
- dont une intervention communale ordinaire de secours de:	€ 5.634,23	€ 5.634,23
Recettes extraordinaires totales	€ 6.228,67	€ 6.228,67
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de:	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent de:	€ 5.228,67	€ 5.228,67
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 886,78	€ 886,78
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 12.098,64	€ 12.098,64
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de:	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 12.985,42	€ 12.985,42
Dépenses totales	€ 12.985,42	€ 12.985,42
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

